

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de BAZEMONT

Séance du 26 aout 2026

Séance du 26/08/2026
tenue à 20h15

Nombre de Conseillers
en exercice 19
Présents 11
Votants 17

Date de la convocation
07/08/2026
Date d'affichage
07/08/2026

L'an deux mil vingt-six et le 26 aout à 20h15, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Fabrice BALOT

Présents : MM. et Mmes Lucie BLAIZE, Christopher CACHELOU, Pascal CHRETIEN, Éric DUQUESNE, Audrey FONTAINE, Marie HUCHETTE JAULIN, Sandrine HUSER, Martine LEMAIRE, Brigitte MALHEU, Peggy SERVAIS MOUSTY,

Absents : Bertrand CAFFIN ; Thierry CRESPIEN a donné pouvoir à Fabrice BALOT ; Alexandre FICHOLLE a donné pouvoir à Sandrine HUSER ; Jean-Bernard HETZEL a donné pouvoir à Brigitte MALHEU ; Clara LORENZO a donné pouvoir à Éric DUQUESNE ; Thierry NIGON ; Aurore RIVET a donné pouvoir à Matie HUCHETTE JAULIN ; David SIMON de KERGUNIC a donné pouvoir à Martine LEMAIRE

Mme Brigitte MALHEU a été élue secrétaire

N°52/2026 - Tarifs services périscolaires - Année scolaire 2026/2027 (annule et remplace la délibération 47/2026)

Vu le règlement des services périscolaires annexé à la présente délibération,

Le Conseil Municipal de Bazemont, à l'unanimité,

FIXE le montant de la participation des parents aux services scolaires comme suit :

Tarifs restauration scolaire

Q.F.	Tarifs classiques	Tarifs PAI (Panier repas fourni par la famille)
A	2,00 €	0,98 €
B	4,00 €	1,96 €
C	5,80 €	2,85 €
D	7,10 €	3,48 €

Tarifs accueil périscolaire du matin et du soir

Q.F.	Tarifs matin	Tarifs soir classiques (Goûter de la mairie)	Tarifs soir PAI (Goûter fourni par la famille)
A	1.65 €	4.37 €	4,00 €
B	2.74 €	5.73 €	5,25 €
C	3.57 €	7.08 €	6,48 €
D	4.63 €	8.43 €	7,72 €

Tarifs étude surveillée (sous réserve qu'un enseignant se porte volontaire)

2.38 € (avec inscription à l'accueil périscolaire du soir au préalable)

DIT que le quotient familial sera calculé comme suit :

Q.F. = Revenu mensuel ÷ nombre de personnes habitant le foyer.

Revenu mensuel = Revenu fiscal de référence ÷ 12

QUOTIENT FAMILIAL (Q.F.)	
Tranche	Seuil
A	Inférieur ou égal à 460.00 €
B	De 460.01 à 1070.00 €
C	De 1070.01 à 1525.00 €
D	Supérieur ou égal à 1525.01 €

APPROUVE le règlement des services périscolaires annexé à la présente délibération.

Le 1^{er} adjoint, Président de séance

Fabrice BALLOT

